



---

*DECISION DU PRESIDENT DP2020-17 Cession tractopelle et acquisition  
d'une chargeuse télescopique*

---

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au  
Président,*

Dans le cadre de son activité, le SMICTOM LGB souhaite se doter d'une chargeuse télescopique d'occasion, notamment pour charger le verre.

En parallèle, le syndicat a décidé de céder un engin type tractopelle dont il n'a plus l'utilité.

Compte tenu de l'estimation du besoin, ayant conditionnée les modalités de mise en concurrence, la société DI-LOC-COM a été sollicité. Après consultation, la société DI-LOC-COM a établi une proposition pour l'acquisition d'une chargeuse télescopique et la reprise de l'engin type tractopelle pour un montant de 48 000 €TTC, décomposé comme suit :

- Acquisition chargeuse télescopique CAT TH 407 (n° série MLH01348) de 2015 équipée d'un godet pour un montant de 42 026.67 €HT soit 50 432 €TTC y compris port/emballage et garantie 3 mois ;
- Cession engin type tractopelle en l'état pour un montant de 2 432 €TTC

---

*Le Président :*

---

**ARTICLE 1ER :** Décide de faire l'acquisition d'une chargeuse télescopique CAT TH 407 (n° série MLH01348) de 2015 équipée d'un godet pour un montant de 42 026.67 €HT soit 50 432 €TTC y compris port/emballage et garantie 3 mois auprès de la société DI-LOC-COM (47 550 BOE)

**ARTICLE 2 :** Décide de céder l'engin type tractopelle « en l'état » à la société DI-LOC-COM pour un montant de 2 432 €TTC, étant précisé que l'enlèvement s'effectuera à ses frais et sous sa responsabilité ;

A Aiguillon, le 16 septembre 2020

Le Président,

Alain LORENZELLI